



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

**ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 328 RELATIF À LA
PRÉVENTION INCENDIE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington tenue le 17 octobre 2022 à 19h00, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 328 relatif à la prévention incendie.

Le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 18^e jour du mois d'octobre 2022.

Clément Costanza,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci le 18^e jour du mois d'octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois d'octobre 2022.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier